

## Avis public



### MODIFICATION DE LA DATE DE PRÉSENTATION

### DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

### RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

**5447-5449, avenue Earnscliffe**

PRENEZ AVIS que, contrairement à ce qui était indiqué dans l'avis publié le 25 mars 2024, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir concernant l'adresse ci-haut mentionnée qui devait être présentée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024 à 19 heures, sera présentée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **lundi 3 juin 2024 à 19 heures** qui se tiendra à la **Maison de la culture Côte-des-Neiges située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges**.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 514 872-2345.

FAIT à Montréal, le 17 avril 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet